

## 1.6 LA FORMATION POST PERMIS

### Qui ?

La formation Post Permis est proposée à tous les titulaires du permis de conduire depuis plus de 6 mois et moins d'un an et n'ayant fait l'objet d'aucune infraction impactant leur capital de 6 points initial.

### Combien ?

Cette formation de 7 heures, réalisée par une enseignante titulaire du titre pro ECSR (Enseignante de la Conduite et de la Sécurité Routière), se déroule sur une journée avec un groupe de jeunes conducteurs compris entre 6 et 12 participants.

### Pourquoi ?

Cette formation permet aux jeunes conducteurs de réduire la durée de leur période probatoire du permis de conduire.

- Pour un permis traditionnel, la durée du permis probatoire sera diminuée de 12 mois passant de 3 ans à deux ans pour obtenir un capital de 12 points.
- Pour un permis en conduite accompagnée, la durée du permis probatoire sera diminuée de 6 mois passant de 2 ans à 18 mois pour obtenir un capital de 12 points.

### Comment ?

La formation est basée sur le travail de l'enseignante réalisé en fonction du programme demandé par la sécurité routière.

- **Pour la matinée : Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes :**
  - Présentation de la formation **(10 minutes)**
  - Questionnaire d'entrée en formation **(15 minutes)**
  - Constitution du groupe **(35 minutes)**
  - Traitement du questionnaire d'auto-évaluation **(45 minutes)**
  - Perception des risques **(1 heure)**
  - Situations complexes **(1 heure 15 minutes)**
- **Pour l'après midi : Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. Les stratégies de mobilité.**
  - Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes. **(1 heure 45 minutes)**
  - Choix de la mobilité **(1 heure)**
  - Bilan avec engagement **(15 minutes)**

### Service Permis B :

L'auto-école Permis B Formation gère, à la demande du participant, les démarches de renouvellement de son permis de conduire auprès des services de l'ANTS.